

En préambule le SNAD CGT a lu une [déclaration](#)...

### PRÉSENTATION DU PROJET D'ACTIVITÉS IMPLANTÉES A METZ

L'engagement de la direction générale de maintenir des activités pour ces collègues maintes fois victimes de restructuration se traduit aujourd'hui par l'annonce d'y implanter un service dédié à la gestion des frais de déplacement de tous les agents des douanes, sauf ceux qui préféreraient le faire eux mêmes.

Selon cette hypothèse, le volume d'emplois nécessaire pour gérer les frais de déplacement s'établirait à 45 ETP pour l'ensemble des agents des douanes et à 35 ETP en excluant les agents des trois services à compétence nationale (DNGCD, DNRED, DNRFP) qui présentent chacun des exigences spécifiques en matière de déplacements.

Il pourrait également être envisagé de conserver la gestion des déplacements des agents de la direction générale, ce qui conduirait à un volume d'emplois d'environ 30 ETP.

En complément, il paraîtrait logique que la gestion des frais de changement de résidence et la révision des facturations transmises par les prestataires (American Express, Globeo) complètent le périmètre.

La gestion des frais de changement de résidence est actuellement réalisée de façon manuelle, de sorte que l'offre de service que pourrait proposer le SND2R en la matière allégerait sensiblement la

charge des gestionnaires et faciliterait les demandes des bénéficiaires.

Il y aurait une phase de test avec la DI grand Est en 2025 dans un 1er temps, puis une montée en charge progressive jusqu'en 2026, date de fin de restructuration liée au transfert des missions fiscales.

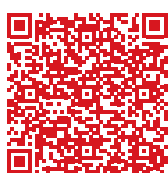
Pour la CGT le caractère apparemment pérenne et solide de cette mission, a priori non externalisable, avait emporté notre préférence lors du comité de suivi extraordinaire « spécial Metz » du 26/06/23. A la condition qu'aucun emploi en PLI dans les DI ne soit supprimé. Nous tenons à nous assurer que tous les agents qui ont eu l'entretien et qui souhaitent rester sur place le peuvent.

La DG prend l'engagement que tous les agents voulant rester le pourront et que l'administration ajustera le périmètre en fonction. Elle assure également que tous les agents de Metz sont bien considérés comme restructurés, qu'ils auront accès à l'IAMF et qu'ils seront prioritaires à la résidence.

Les agents du PLI IDF qui ont les frais des Paris spé en charge pourront rester sur leur poste.

### PROJET DE NOUVEL ARRÊTÉ FIXANT LA FORMATION INITIALE DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES SU ET CO

Le futur stage contrôleurs CO et SU débutant en novembre prochain, l'arrêté sera publié rapidement.



Même si la CGT a salué des avancées qu'elle avait à de maintes reprises demandées, comme l'alignement des conditions de titularisation sur celles des inspecteurs stagiaires, ou la dispense de Tir et TPCI pour les agents déjà habilités, des points de mécontentement subsistent.

**Aussi nous demandons un délai pour fournir des amendements article par article, ce que la DG accepte.**

## AGENDA SOCIAL

De nouvelles dates ont été annoncées : RT sur le règlement intérieur des CAP (date confirmée ultérieurement)

⇒ **4 décembre** : GT synthèse chantier surveillance

⇒ **7 novembre** : CAP discipline en catégorie C.

⇒ **13 décembre** : une formation en visioconférence sur les instances médicales.

La CGT rappelle à la DG qu'elle a des obligations en matière de dialogue social et qu'elle se doit de les honorer. Aussi à ce titre, nous lui demandons de mettre en œuvre les articles 49 et 50 du décret 2022-1427 du 20 novembre 2020 (présentation en CSA du bilan des LDG et du Rapport Social Unique, politique indemnitaire, organisation des services, encadrement, qualité de vie au travail, handicap, égalité professionnelle, budget, etc)

## PRÉSENTATION DE LA MISSION DE RECODIFICATION DU CODE DES DOUANES

La loi du 18 juillet a ouvert pour les douaniers un chantier historique avec une réécriture du Code des Douanes dont la nouvelle mouture devrait être publiée en mars 2026 au Journal Officiel. La DG a recruté un chargé de mission. Il a présenté une méthode de réécriture collaborative entre 5 quelques agents de la DG, puis un cycle de discussion avec des référents dans chaque DI. Des référents sont en train d'être désignés dans les services (jusqu'au 06/12). Puis le projet sera soumis à un cercle d'experts pour un regard extérieur.

Si la CGT comprend la nécessité de soumettre ce projet à des experts en droit, nous trouvons au mieux cocasse, au pire franchement déroutant de soumettre ce projet à des entreprises. Entreprises que nous sommes amenés à contrôler...

La CGT, comme la DG, insiste pour que le futur code soit opérationnel et juridiquement sûr.

La CGT s'inquiète également pour la formation sur le futur code des douanes compte tenu de la charge de travail qui incombe déjà à nos collègues formateurs.

De même nous nous questionnons sur le procédé de désignation des volontaires référents car nous connaissons des collègues qui aimeraient participer et s'il est prévu par ailleurs d'intégrer les contrôles de normes industrielles et de sécurité alimentaire ?



La CGT alerte également sur l'impératif de simplification. Nous devons veiller à ne pas mettre en place des process « millefeuilles ». Et fournir aux agents des moyens matériels de mettre en œuvre les pouvoirs (tablettes pour remplacer les 406 carbone, etc)

La tablette devrait être mise en place au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La DG nous assure que les OS seront associées à ce projet et que les agents disposeront de quelques semaines pour basculer entre les deux codes en 2026. De plus, seuls les articles qui peuvent poser problème seront réécrits. Légalement, la DG rappelle que la recodification ne doit pas changer les règles actuelles.

## CRÉATION DE LA BRIGADE DE BEAUVAIS

La CGT est ravie de l'ouverture de cette brigade (qui avait été fermée contre l'avis des représentants du personnel en 2005) mais s'inquiète de la volumétrie des emplois prévus (8 pour commencer, 15 à terme), tout comme le fait que cette nouvelle brigade ne va tourner, dans un premier temps, qu'avec des stagiaires.

Cette inquiétude est d'autant plus vraie s'il s'avérait que le poste de CSDS ne soit pas pourvu sur la campagne de mutation de mars 2024 et si l'intérim était assuré par le CSDS de Nogent, qui ne pourrait de fait pas être sur place. Et à l'instar de ce qui a été dit en local, nous demandons à ce que les agents puissent bénéficier de l'ISA et de services en 12H.

La DG assure que l'objectif en termes d'effectifs est de 15 agents, dans la mesure où pour le moment il n'y aura pas de fret.

Actuellement des réflexions sont en cours sur le régime de travail et les ISA, même si dans un premier temps l'administration était plus favorable à un service de 10h en horaires modifiables pour couvrir de 5h à minuit en priorisant les vols sensibles avec un seul service par jour de 4 à 6 agents. La CGT insiste sur l'ISA et les services de 12h pour répondre aux besoins d'attractivité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Sur la consultation des livrets de stage

Le livret de stage est un acte préparatoire à la titularisation ce n'est pas un compte rendu d'évaluation. C'est pour cela qu'il n'est pas susceptible de recours. Le recours n'étant possible que sur l'acte créateur de droit, celui de titularisation.

À toutes les étapes du livret de stage, l'agent doit être reçu et les annotations doivent lui être expliquées, de fait il ne doit pas y avoir de surprise. Un rappel va être fait sur la nécessaire rencontre entre l'agent et les évaluateurs pour communiquer la teneur des évaluations et les expliquer.

### Réorganisation de la DNRED

On passe de 3 directions spécialisées par métier à une structure qui va rassembler l'ensemble des métiers de la DNRED : Rapprochement entre les



enquêteurs, les agents de renseignement et les techniciens pour travailler ensemble et pour « avoir une efficacité plus grande ».

La création d'une cellule de renseignement fiscal, annoncée par le ministre en mai dernier, ne va pas faire partie de la réorganisation de la DNRED. Le cadre juridique est à construire et sera hébergée dans un des départements de la fiscalité.

Une fiche sur le sujet sera communiquée aux élus en national. Une fois encore, la CGT ne comprend pas comment une telle réorganisation puisse être menée sans information de la DG, sans les représentants des personnels à la DNRED. C'est scandaleux.

#### **Pour la transformation du SEJF en ONAF**

la DG a voulu que la douane soit identifiée, au niveau européen, comme cheffe de file sur son périmètre et devienne un « Office ». Les compétences du SEJF vont être élargies aux fraudes sociales. Un premier vote en CSA local va mettre fin au SEJF et par la suite un CSA ministériel va créer l'ONAF

#### **Sur les relations avec la RATP**

Cette dernière confirme que la présence de la douane sur son espace participe à sa sécurisation. Donc il va y avoir une convention partenariale pour valoriser et mieux communiquer, renforcer la coopération opérationnelle, et déterminer de nouveaux axes de coopération.

#### **Instruction tir**

Sur la problématique des agents qui n'auraient pas tiré depuis plus de 6 mois, la dérogation sera signée au niveau de la DG. Une nouvelle instruction est arrivée dans les services ce jour.

#### **Jeux Olympiques et paralympiques 2024**

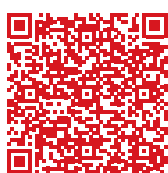
Les principes de report de congés et du déplafonnement du CET ont été actés. Contrairement à ce qui avait été annoncé il n'y aura pas de prime interministérielle mais chaque ministère peut le décider. Les discussions viennent de commencer.

Sur les prestations sociales : la DG essaie de rassembler toutes les offres disponibles, en termes de logements et garde d'enfant (disponibilité et prix raisonnables).

Elle travaille sur une simulation des impacts des événements, et sur les estimations des missions et leur niveau d'engagement.

Pour l'instant la DG est sur une estimation des besoins en personnel.

**Compte tenu de l'importance du sujet pour les agents des douanes, la CGT demande et obtient la programmation d'une réunion dédiée dans les semaines à venir.**



**NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !**